

La voie d'Agrippa

Distance

↔ 11.5
km

Durée

🕒 3h00

Difficulté

📊 Modéré

Dénivelé

↗ +200
m

Balisage

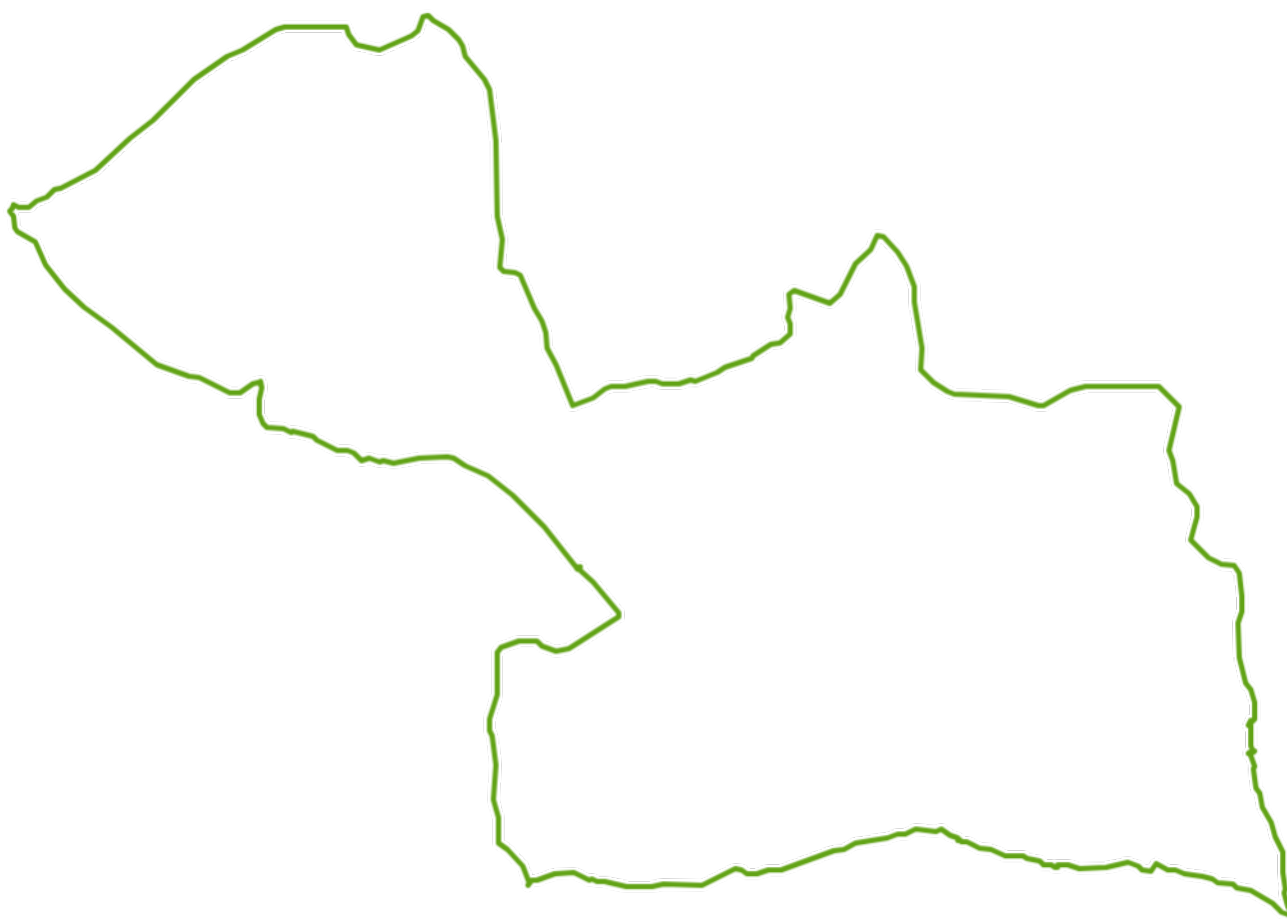
 Jaune

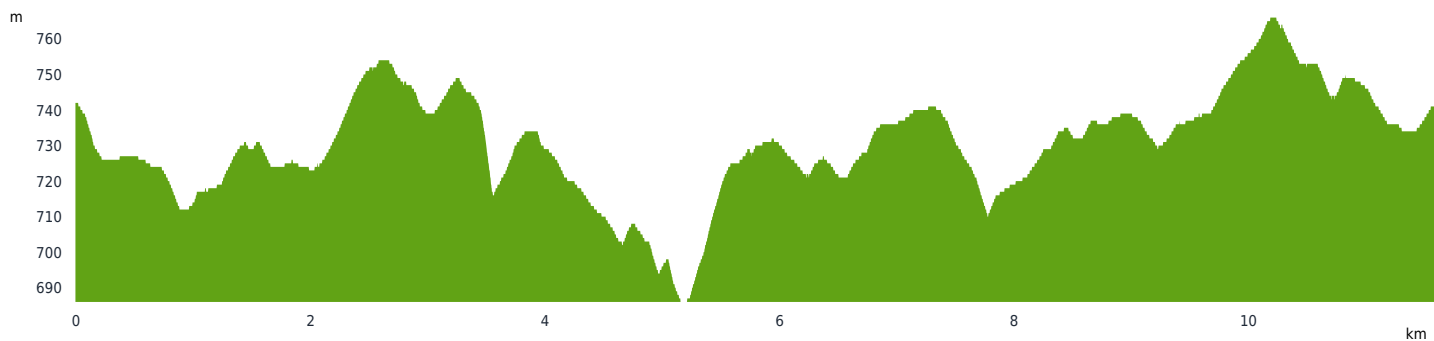


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Voingt

Adresse de départ

Église

63620 Voingt

Accès au point de départ

Entre Pontaumur et Aubusson, sur la D941, prendre la direction de Condat-en-Combrailles. Suivre la D82, puis la D19. A Voingt, parking derrière l'église.

Description du parcours

Partez à la découverte de la Via Agrippa qui désigne le réseau de voies romaines mis en place par Agrippa au I^{er} siècle avant J.C.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Face au panneau de départ en contrebas de l'église, prendre à gauche la ruelle entre les maisons. À la route, descendre à droite sur 100 m puis bifurquer sur le premier chemin à gauche entre pâturages. À la fourche monter à droite puis rester encore à droite à la patte d'oie. Au chemin goudronné, tourner à gauche et monter de suite à droite jusqu'à un chemin transversal.

Étape 2 : L'emprunter à gauche et le suivre jusqu'à l'intersection suivante. Aller à gauche puis prendre le chemin suivant à droite. Descendre jusqu'à la route et monter à droite sur 300 m. Virer à gauche et continuer à droite en sous-bois. Poursuivre ensuite entre les prés jusqu'à une fourche.

Étape 3 : Monter à droite une large allée jusqu'à un chemin goudronné. Descendre à gauche le long de la Ribièrre et monter à droite avant le pont. Au croisement, continuer tout droit, ignorer les chemins de part et d'autre jusqu'à un large croisement.

Étape 4 : Bifurquer à droite et continuer sur 800 m en laissant les chemins de part et d'autre. Au niveau d'une zone dégagée, tourner à gauche, puis tout de suite à droite pour longer l'ancienne voie romaine sur 100 m. Prendre à gauche une large allée forestière. Traverser la D82 et poursuivre sur 800 m. Peu avant quelques maisons, tourner à droite. Contourner le hameau de Mollanges, et continuer sur la route jusqu'au premier chemin.

Étape 5 : L'emprunter à gauche. Avancer (vue sur le massif du Sancy) jusqu'à une fourche. Rester à droite, et descendre à droite au niveau d'une grande croix. Emprunter le premier chemin à gauche puis celui de droite et poursuivre jusqu'au point de départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.